



**MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
COHÉSION DES TERRITOIRES  
MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général**

Paris, le 9 mars 2021

*Direction des ressources humaines*

*Service du pilotage des moyens et des réseaux ressources  
humaines*

*Sous-direction du pilotage, de la performance et de la synthèse*

**CFDT-UFETAM**

**Madame Gwénaëlle L'HUILLIERE**

**Secrétaire générale**

**Arche de la Défense – Colline Sud – Plot I**

**30, passage de l'Arche**

**92055 LA DEFENSE Cedex**

Madame la Secrétaire générale,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un bilan concernant d'une part, la mise en œuvre des mesures catégorielles 2020 et, d'autre part, l'exécution de la masse salariale en 2020.

Vous trouverez ci-joint en annexe un tableau faisant état des mesures catégorielles 2020 et des mesures exceptionnelles de fin d'année liées aux marges budgétaires disponibles. Ces mesures visent plus particulièrement les agents de catégorie C.

Ce document précise notamment :

- la nature des mesures mises en œuvre ;
- les montants de chacune des mesures dont la part exécutée en 2020.

Concernant l'exécution de la masse salariale, le bilan global pour 2020 est une consommation de 99,93% des crédits disponibles (en titre 2 hors CAS pensions du programme 217), ce qui constitue un taux de consommation supérieur à ceux des années précédentes.

Enfin, je vous informe que les projets de mesures catégorielles 2021 portant sur le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel et sur les corps techniques percevant l'indemnité spécifique de service et la prime de service et de rendement vous seront présentés dans les prochaines semaines.

Je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire générale, mes salutations distinguées.

Le Directeur des ressources humaines

Jacques CLÉMENT